



8 MARS - LA MONOPARENTALITE CHEZ CAPGEMINI ET DANS LA VIE

La monoparentalité est le fait pour un enfant de ne vivre au quotidien qu'avec l'un-e de ses deux parent-es, et ce pour quelque raison que ce soit : choisie ou subie, à la suite d'un divorce, d'une séparation, du décès d'un-e des conjoint-es ou de la non-connaissance d'un-e des parent-es.



Constituant un quart des familles avec enfant(s), les familles monoparentales sont particulièrement exposées aux situations de précarité en raison de ressources financières moindres et d'un risque de chômage plus élevé que celles formées d'un couple avec enfant(s).

Elles sont d'autant plus fragilisées qu'elles dépendent souvent de pensions alimentaires pouvant représenter une part conséquente de leurs ressources financières et dont le versement n'est pas toujours assuré. Les parent-es isolé-es se heurtent aussi à des difficultés dans la gestion du quotidien,

notamment dans la conciliation entre leurs vies professionnelle et familiale.

Et chez Capgemini, comment sont traité-es les salarié-es dans cette situation ?

Il existe une « charte de la parentalité » tellement insignifiante qu'elle en est ridicule.

Des mots qui engendrent des maux, une collègue à qui l'on dit « Le fait que tu sois « maman solo » je ne peux pas te positionner sur n'importe quelle mission » !

C'est ça le nouveau paradigme de l'entreprise Capgemini ? Nous pensions que tout s'appuyait sur ce qui suit ci-dessous. Belles paroles ? Plaque publicitaire ? De cela nous n'en doutons pas.

Pensez-vous que les réflexions que nous relatons sont acceptables ?

Pensez-vous que ces situations mettent les salarié-es en confiance avec leur hiérarchie et avec les pratiques de l'entreprise ?

Tournez la page pour découvrir la fameuse charte qui décrit comment l'entreprise évoque la façon dont doivent être, soi-disant, écouté-es les salarié-es ...

**#UNJOUR
SANSNOUS**



"En vertu de cette Charte, nous nous engageons à :

- Faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise.*
- Sensibiliser nos responsables Ressources Humaines et nos managers aux enjeux d'une meilleure prise en compte de la parentalité en interne.*
- Informer l'ensemble des collaborateurs sur notre engagement.*
- Créer un environnement favorable aux salarié-es-parents, en particulier pour la femme enceinte*
- Faciliter la conciliation vie professionnelle/vie personnelle des salarié-es-parents .*
- Aménager les conditions de travail pour les femmes enceintes.*
- Respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salarié-es-parents.*
- Prévenir et éliminer les pratiques discriminantes pour les salarié-es parents au sein de nos processus Ressources Humaines.*
- Favoriser des pratiques et comportements managériaux respectant l'évolution professionnelle des salarié-es-parents."*

Le compte n'y est pas ces affirmations sont régulièrement bafouées et ne sont que très rarement mises en application. On retrouve finalement peu d'actions concrètes en faveur des parents célibataires et nous demandons aujourd'hui à la direction de permettre à toutes et à tous de s'épanouir, quel que soit

notre modèle familial, et que celui-ci soit choisi ou subi.

Exigeons des mesures fortes telles que de réels aménagements de postes, une réduction du temps de travail sans perte de salaire pour les parents célibataires, des possibilités accrues de garde d'enfants pour les salarié.es Capgemini, des congés parentaux abondés par l'entreprise et prolongés pour ces salarié.es précaires.

C'est un sujet qui concerne toutes & tous les personnes qui choisissent ou non d'avoir un enfant. On ne sait pas ce que nous réserve la vie, mais nous sommes en droit d'exiger que notre employeur nous la facilite le plus possible.

Pour mener ce combat toutes & tous ensemble, rejoignez l'appel à la grève et à la manifestation féministe du 8 mars pour que la lutte pour les droits des femmes et des familles mono-parentales ne soit plus qu'un lointain souvenir !

**#UNJOUR
SANSNOUS**

**#ONESTLACGT
LACGTCAP.ORG**

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI



lacgtcap.org / contact@cggt-capgemini.fr



[@cggtcapgemini](https://twitter.com/cggtcapgemini)



[@CGT_Capgemini](https://twitter.com/CGT_Capgemini)



[linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini](https://www.linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini)



[LAegt Capgemini](https://www.facebook.com/LAegtCapgemini)